

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-367

Conférence des financeurs Loire

Mise en œuvre d'actions de prévention de
perte de l'autonomie des personnes âgées de
60 ans et plus

Demande de subvention

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	06 DEC. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président la délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que l'activité physique, l'équilibre alimentaire et le lien social constituent des éléments essentiels dans la prévention des chutes et le maintien à domicile dans de bonnes conditions ;

Considérant que le Département de la Loire et ses partenaires de la prévention de perte de l'autonomie réunis en conférence des financeurs Loire, organisent un appel à candidature pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel pour l'année 2024 est le suivant :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Origine	Montant	%
Masse salariale	70 000 €	Subvention CFPPA	13 000 €	15,40%
Honoraires	14 400 €	Autofinancement	71 400 €	84,60%
TOTAL	84 400 €	TOTAL	84 400 €	100 %

DECIDE

- De solliciter une subvention pour une action « Prévention des chutes et nutrition » pour un montant de 13 000 € auprès de la conférence des financeurs de la Loire ;
- De préciser que cette demande de subvention est formulée au titre de l'année 2024.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne